



### **PV n° 8 de la réunion du 04-03-2024**

Membres présents : Madame CERRONE

Messieurs Dardinne, Dheur, Grignet, Halin, Lejeune, Lerousseaux.

Membre excusés : Madame Gerardy, Monsieur Germay.

Membre(s) permanent(s) présent(s) : Madame Joliet (CDA).

- Accueil des participants par Michel Halin.

- Approbation des derniers PV à l'unanimité des membres présents.

- Debriefing de la réunion des clubs organisée le 26-02-24 en la Maison des Sports. Le Parl-Lg tient à remercier les clubs présents pour leur implication et l'esprit positif et d'ouverture dont ils ont fait preuve lors de cette réunion dont le but était de réfléchir et de tenter de trouver, ENSEMBLE, des solutions aux problématiques de l'arbitrage et de la violence rencontrées sur et autour de nos parquets. Un grand nombre de questions posées, pour lesquelles le Parl-Lg n'a pas la compétence, a été redirigé vers les instances appropriées. Nous espérons de tout cœur que les clubs recevront rapidement des réponses à leurs interrogations.

- Le Parl-LG entame ses travaux en préparation à l'AG du 23-03-24. Nous réétudions, point par point, les modifications proposées au ROI. Cette discussion se déroule dans un esprit totalement démocratique. Il est à noter que le but n'est pas nécessairement d'avoir une position unique, sauf pour les propositions introduites par le PARL-LG, mais bien de pouvoir représenter les tendances de l'ensemble des clubs de notre Province, en ce compris celles des 73 % des clubs qui n'ont pas participé à la réunion précitée.

- La modification de l'article PJ 65 bis sera soutenue par le PARL-LG avec l'amendement proposé par le CJP de Liège.

- Dans l'attente du rapport de la Commission Financière, Michel Lejeune, représentant liégeois de cette commission, nous fait part des quelques chiffres déjà reçus qu'il doit encore analyser plus en profondeur.

- Le PARL-LG, unanimement interpellé par la problématique des joueurs et joueuses de plus de 23 ans inscrits en double championnats (PC53) nationaux (TDM et TDW), régionaux et/ou provinciaux, a décidé, via un sondage, d'une enquête au sein des acteurs de l'AWBB. Nous vous en rappelons ci-après les questions et nous vous en livrons l'analyse effectuée par notre collègue Claude Germay. Nous

tenons à remercier celles et ceux de toutes provinces, responsables de clubs et/ou acteurs investis qui ont pris le temps de réfléchir et de participer à cette consultation populaire.

- Rappel des questions du sondage :

Q1 : Trouvez-vous normal que des joueurs ou joueuses de plus de 23 ans évoluant au niveau Basketball Belgium (séries TDM ou TDW) puissent évoluer également aux championnats de niveau régional ?

Q2 : Trouvez-vous normal que des joueurs ou joueuses de plus de 23 ans évoluant au niveau Basketball Belgium (séries TDM ou TDW) puissent évoluer également aux championnats de niveau provincial ?

Q3 : Souhaitez-vous que les mêmes règles applicables en coupe AWBB au niveau des joueurs ou joueuses de plus de 23 ans évoluant en Basketball Belgium (séries TDM et TDW) soient applicables pour les championnats de niveau régional ?

Q4 : Souhaitez-vous que les mêmes règles applicables en coupe AWBB au niveau des joueurs ou joueuses de plus de 23 ans évoluant en Basketball Belgium (séries TDM et TDW) soient applicables pour les championnats de niveau provincial ?

Q5 : A quel club de l'AWBB êtes-vous affilié ?

Q6 : Exercez-vous une fonction dirigeante dans ce club ?

- Réponses reçues et analyse.

Force est de constater que, même s'il n'a pas la prétention d'être scientifique, notre sondage a suscité un intérêt significatif.

☐ On peut estimer que recueillir l'avis de 521 participants démontre que c'est un sujet qui mobilise d'autant plus que 32 % des clubs ont répondu (94/291). Les doublons ont été retirés pour fixer ce pourcentage.

☐ 75 % des participants répondent NON à la Q1, pourcentage qui monte à 81 % parmi les représentants des clubs.

☐ 90 % des participants répondent NON à la Q2, et 88 % parmi les représentants des clubs.

☐ Ces pourcentages sont logiquement confirmés par les réponses aux Q3 et Q4.

☐ Il est même remarquable de constater que 8 clubs sur les 17 clubs AWBB de TDM qui ont répondu à notre sondage ont une tendance qui est partagée :

- ☐ 4 clubs TDM /8 répondent OUI à la Q1.
- ☐ 3 clubs répondent NON.
- ☐ Le 8<sup>ème</sup> club TDM ayant 3 votes dans des sens opposés....
- ☐ Un seul club de TDW, sur les 5 clubs de l'AWBB, a répondu NON à la Q1.

- Motivation du texte proposé :

- ☐ Nous ne voyons pas en quoi l'application de cette règle en AWBB défavoriserait nos clubs de TDM par rapport aux clubs flamands. Jusqu'à preuve du contraire, nous ne jouons pas contre des équipes flamandes dans nos championnats régionaux et provinciaux !!
- ☐ Ramener une équité et un équilibre dans les championnats tant régionaux que provinciaux.
- ☐ Eviter de voir des championnats faussés, tant pour les équipes qui joueraient un titre que pour les équipes qui concourent pour ne pas descendre, par la présence de titulaires TDM de plus de 23 ans – mais pas à chaque rencontre - dans des championnats régionaux ou provinciaux.
- ☐ La règle, que chacun admet, des joueurs de moins de 23 ans qui peuvent évoluer dans deux équipes (niveau inférieur et niveau supérieur) a été créée pour leur permettre d'avoir du temps de jeu à un niveau inférieur tout en s'aguerrissant à un niveau plus haut. La disposition reprise dans le règlement de Basketball Belgium va à l'encontre de cette règle.

-Prochaine réunion le 08 avril 2024 à la Maison des Sports. Cet avis tient lieu de convocation pour les Parlementaires (dès 19h00) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Michel Halin

Président du Parl-LG et secrétaire ff